

## **Direction générale**

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Le 24 mars 2011

## **Invitation Consultation publique**

Madame, Monsieur,

La Commission de sécurité publique invite les citoyens de Montréal à participer à une consultation publique sur le thème « ***Policiers et citoyens, ensemble pour la communauté montréalaise*** ». Cette consultation s'inscrit dans la volonté constante de la commission de voir au maintien de relations de qualité entre les citoyens et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

À ce propos, le SPVM a élaboré, au cours des dernières années, des programmes de formation et mis en place diverses mesures destinées à favoriser un rapprochement entre les policiers et les citoyens. La nomination de M. Marc Parent au poste de directeur du SPVM, en septembre dernier, a accentué cette volonté de rapprochement. M. Parent a d'ailleurs clairement indiqué, lors de son assermentation, qu'il compte faire du SPVM « un service dans sa communauté », plus proche des réalités et des dynamiques propres à chaque quartier.

Il a aussi annoncé qu'il entend en faire une organisation apprenante et agile, qui s'améliorera sans cesse en tirant des leçons de ses succès comme des difficultés éprouvées et qui sera en mesure de s'ajuster rapidement et efficacement à l'évolution de la société, des besoins de sécurité et des formes de criminalité.

La démarche de consultation publique initiée par la Commission privilégie la discussion tout en favorisant la réflexion sur le thème à l'étude. La séance publique débutera par une brève présentation sur le sujet par le SPVM et sera suivie d'un forum au cours duquel chacun aura l'opportunité de s'exprimer. De plus, quelques questions permettront de lancer les discussions. Par exemple :

- Quelle est votre perception de l'organisation policière et de la prestation de services sur le territoire de l'agglomération de Montréal?
- De manière générale, quelle image avez-vous des policiers et policières du SPVM, ces hommes et ces femmes qui, au quotidien et 24 heures sur 24, s'activent au service de la population?
- Comment qualifiez-vous vos rapports avec ce groupe d'employés de la Ville de Montréal?
- Selon vous, quels moyens les citoyens et les policiers du SPVM doivent-ils prendre pour travailler ensemble vers une meilleure compréhension des réalités de l'un et de l'autre et ainsi favoriser leur rapprochement?

La commission invite donc les citoyens et citoyennes ainsi que les représentants d'organismes à faire part de leurs perspectives d'amélioration des interventions policières et à exprimer leurs commentaires au cours de l'une ou l'autre des séances suivantes :

### Première séance :

**le jeudi 7 avril 2011, à 19 heures**  
**Maison de la culture Maisonneuve**  
**4200, rue Ontario Est**  
**Métro Pie-IX, autobus 139 Sud**

### Deuxième séance :

**le mercredi 4 mai 2011, à 19 heures**  
**Mairie de l'arrondissement de Verdun**  
**4555, rue de Verdun**  
**Métro Verdun**

Rappelons que la Commission de la sécurité publique est une instance du conseil d'agglomération, son mandat consiste à étudier toute question relative au domaine de la sécurité incendie, de la police et de la sécurité civile et à faire les recommandations qu'elle juge appropriées au conseil d'agglomération.

Les personnes ou les groupes qui souhaitent s'inscrire à l'avance ou déposer un mémoire sont priés de communiquer avec la Direction du greffe au 514 872-3770. Les personnes qui ne pourront être présentes aux séances proposées pourront nous faire parvenir leurs commentaires, au plus tard le 4 mai, à l'adresse suivante : [commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca) La documentation afférente sera accessible sur le portail de la Ville [www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions) , dans les bureaux Accès Montréal, bureaux d'arrondissement et hôtels de ville de l'agglomération à compter du 31 mars. Il est à noter que les locaux où se dérouleront les séances sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande en avisant la Direction du greffe cinq jours à l'avance et sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Pour donner aux actions de l'agglomération et de la Ville de Montréal les meilleures orientations possibles, la commission de la sécurité publique souhaite connaître les points de vue de la population sur le thème à l'étude et c'est pourquoi je vous invite à participer activement à cette consultation publique.

Nous vous attendons en grand nombre,

Le président,



Claude Trudel